



Soustons, le mardi 7 avril 2020

## Lettre ouverte

Madame Le Préfet  
Préfecture des Landes  
24 Rue Victor Hugo  
40021 Mont-de-Marsan

**Objet : Réponse – Lettre ouverte - Conditions de travail des agents de la fonction publique territoriale en contact avec le public dans le contexte d'épidémie de coronavirus.**

Madame Le Préfet,

Je prends acte de votre réponse en date du 3 avril 2020, et je vous en remercie.

Je tiens néanmoins à ce que nous soyons en accord sur certains éléments.

En effet, vous nous précisez être «... *régulièrement en relation avec l'ensemble des collectivités territoriales du département sur la gestion de cette crise sanitaire...* » et vous nous assurez que « ... *tous les acteurs sont fortement mobilisés pour assurer la protection des professionnels, notamment dans le secteur médico-social...* ».

Nous vous considérons donc, consciente et informée des différentes situations rencontrées dans notre département, notamment lors de missions dites indispensables.

- Dans les EHPAD territoriaux, CIAS et autres domaines médico-sociaux, de nombreux agents n'ont pas de masque ou ne sont pas approvisionnés (à défaut, de vieux masques en stock du H1N1 ont été retrouvés et distribués mais en quantité insuffisante), de sur blouses, de charlottes et ont peu de gel hydro alcoolique.
- Ces même agents sont en contact direct avec des résidents et bénéficiaires, et peuvent contracter et propager le virus.
- Des agents accueillent des enfants de personnels soignants sans moyen de protection.
- Certains agents de collecte d'ordures ménagères sont également dans la même posture.
- Toutes les collectivités n'ont pas mis en place une organisation limitant les activités et la notion « indispensable » est appréciée selon les autorités territoriales. Des agents bouchent des trous sur la voirie, d'autres tondent dans des quartiers et certains nettoient des bâtiments municipaux pour « occuper le temps des fonctionnaires » !
- Des collectivités daignent respecter les représentants du personnel et n'ont pas trouvé nécessaire de convoquer un CHSCT extraordinaire, et dérogent aux règles statutaires et juridiques qui en découlent. Alors même que ces derniers ont été sollicités dès le début de la situation que nous connaissons.

Comme vous le savez, je ne fais ici état que d'une liste non exhaustive des situations, que vous connaissez.

Vous souhaitez que les services du Centre de Gestion des Landes « *procèdent à un examen attentif de nos observations* ». Heureusement, nous sommes en liaison régulière avec les services du CDG40. Ils ont mis à disposition de toutes les collectivités les conditions administratives nécessaires au bon fonctionnement des

**Coordination Syndicale Départementale CGT des Territoriaux des Landes**

**Secrétariat : 15 rue Jean Moulin 40140 SOUSTONS**

**Tél : 05 58 41 39 14 / @ : [csd.cgt40@orange.fr](mailto:csd.cgt40@orange.fr)**

**Siège social : UD CGT des Landes Maison des Syndicats 97 Place Caserne Bosquet 40002 Mont de Marsan Cedex**



collectivités landaises affiliées. L'Association des Maires des Landes a fait quant à elle, une communication avec le CDG40, rappelant les règles strictes durant la période. Toutes les collectivités Landaises ont reçu ce courrier, tout comme la motion du CHSCT des collectivités de moins de 50 agents.

Par ce message, je tiens à rappeler que dans la période, nous n'avons rien à reprocher à ces institutions car elles ont rempli les missions qu'ils leur sont allouées. Sauf si vous leur en avez donné de nouvelles et que nous ne sommes pas au courant.

En ce qui concerne le Conseil Départemental, ce dernier n'a toujours pas répondu à notre sollicitation. Monsieur le Président a reçu, lui aussi, une correspondance de notre part le 23 mars 2020.

Les collectivités landaises savent compter sur vous et les services compétents de contrôle lorsqu'il s'agit de supprimer les primes (RIFSEEP) ou l'imposition des 1 607 heures, par exemple.

Au nom des syndicats CGT des Territoriaux des Landes (Fédération CGT des Services Publics), je souhaite que vous procédiez envers toutes les collectivités à la même analyse, surveillance, contrôle et répression en ce qui concerne :

- le respect et la bonne tenue des instances ;
- l'organisation des Plan de Continuité des Services en concertation avec les représentants du personnel ;
- l'arrêt immédiat de toutes les activités non indispensables dans toutes les collectivités de notre département ;
- la garantie et l'imposition de moyens nécessaires pour tous ceux qui sont en activité. Masques, surblouses, gants, charlottes en quantités suffisantes, et dépistage pour tous les agents en activité.

Madame, vous savez compter sur nous et l'engagement au quotidien dans l'intérêt du service public de qualité et de proximité.

Nous, agents de la fonction publique territoriale, comptons sur vous pour faire respecter les règles que vous connaissez à nos employeurs. Sans quoi nous mettrons tous nos moyens dans le temps d'après la crise sanitaire, pour l'intérêt des agents et de la population landaise.

Avec tout le respect que je vous dois, sachez Madame, que l'ensemble des acteurs territoriaux se sent démunis et abandonnés face à cette situation.

Dans cette étape, l'indépendance, la souveraineté, la libre administration des collectivités territoriales n'apportent pas que du bon sens. Vous ne pouvez pas renvoyer la responsabilité à des acteurs qui ne protègent par leurs agents.

Votre rôle de représentante de l'état doit peser sur l'ensemble des autorités territoriales en faveur de la santé de tous les agents, dans le respect des règles et pour le bien de tous.

Enfin, nous savons que vous porterez toute votre attention à nos remarques issues du terrain, et ceci dans l'intérêt du respect des protections des agents du service public, essentiels au bon fonctionnement du lien avec la population.

Comptant sur votre dévouement, veuillez accepter, Madame le Préfet, nos respectueuses salutations.

Pour la CSD CGT des Landes  
**Fabien BARRIERE**  
Coordinateur

**Coordination Syndicale Départementale CGT des Territoriaux des Landes**  
Secrétariat : 15 rue Jean Moulin 40140 SOUSTONS  
Tél : 05 58 41 39 14 / @ : [csd.cgt40@orange.fr](mailto:csd.cgt40@orange.fr)

**Siège social : UD CGT des Landes Maison des Syndicats 97 Place Caserne Bosquet 40002 Mont de Marsan Cedex**